

**Réunion du conseil municipal du  
01 juillet 2009**

Présents :

L. Méau  
K. Sajas  
L. Bourrust  
P. Laborie  
JM. Sacarot

G. Malhomme  
B. Pensivy  
N. Laguerre : secrétaire de séance  
M. Herbodeau  
F. Ganéo  
J. Caballé  
D. Cabos  
M. Siccardi

Excusés :

R. Verlyck procuration à L. Méau  
P. Darré procuration à JM Sacarot

**1) Modification du tableau des emplois communaux**

M. le maire informe des départs de Mme Darrous et de Mr JP. Peythieu à compté du 1er septembre 2009

Mme J. Zitoune est inscrite en liste d'aptitude d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne.

M. le maire propose de maintenir les postes d'ASEM à hauteur de 16/35 ème du temps et d'adjoint technique à hauteur de 2/35 ème du temps et de créer un poste d'agent de maîtrise. Il faut donc modifier le tableau des emplois communaux.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

**2) Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics – diagnostic des ERP**

La loi du février oblige les communes à faire un état des lieux publics quant à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et demande aux communes de réaliser un plan de mise aux normes.

Le conseil municipal vote pour l'adhésion à un groupement des communes du grand Auch qui ont la même problématique en prévision de réduire les coûts et de passer une convention avec la DDEA ( Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture ).

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

**3) Convention d'assistance technique entre la commune et le conseil général du GERS ( SATESE) dans le domaine de l'assainissement collectif.**

M. le maire rappelle que depuis 1998, le SATESE du conseil général du GERS assure un suivi du système d'assainissement gratuitement. Ces prestations deviennent payantes.

M. le maire propose de passer une convention avec le conseil général du GERS pour qu'il assure ces prestations.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

**4) participation des communes de la résidence des élèves aux charges de fonctionnement des écoles.**

Les communes voisines dont les enfants sont scolarisé à Auterrive doivent participer aux charges de fonctionnement.

M. le maire propose de laisser le montant de la participation inchangé à celui de l'an passé soit 472,59 € par élève et par an.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

**5) Convention d'affranchissement avec la Poste**

M. le maire propose de passer une convention avec la Poste pour un règlement par prélèvement des dépenses d'affranchissement.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

**6) DM N°20/2009**

Pour prendre en compte les conventions il est nécessaire de faire une DM

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

**7) Questions diverses**

**7-1) assainissement station d'épuration**

La collectivité a obligation de traiter les effluents de la station, 3 solutions possibles :

M. avec lits de séchage. Cette solution oblige d'avoir un plan d'épandage avec des prélèvements de sol et de boues.

MI. Vidange tous les deux mois des boues liquides, et des graisses tous les six mois, puis nettoyage.

Nous avons 3 devis

Dufour : 2800 € ttc

Veolia : 3062 € ttc

MII. Le stockage des boues et l'acheminement vers un centre de traitement de compost. Coût annuel estimé : 1400 €

Le conseil retient la solution 3 du compost

## **7-2) SICTOM rapport 2008**

Ce rapport est disponible en mairie.

## **7-3) salle polyvalente**

M J. Cabalé signale que la salle polyvalente n'est pas nettoyée après l'utilisation par l'école.

## **7-4) terrain de foot**

Il est signalé qu'une tonte régulière est nécessaire. L'acquisition d'une tondeuse neuve est envisagé.

Il est aussi demandé de mettre du gravier à l'entrée du terrain.

F. Ganéo : s'est renseigné sur les aides possible pour l'achat de filets :

- Conseil général du Gers : taux moyen de 20% avec un dossier par an et par commune avec une priorité sur les dossiers en rapport avec le développement durable.

- District : 20% du coût HT

- Jeunesse et sport : 0%

Notre Remarque : ce n'est pas un dossier en rapport avec le développement durable, donc on aura rien du CG. Dans un conseil municipal précédent F. Ganéo avait annoncé 100% de subvention !

## **7-5) cimetière**

M le maire informe que reste en suspens l'aménagement intérieur. Il demande qu'une commission municipale travaille en amont sur de dossier pour facilité la décision finale du Conseil municipal.

Notre remarque : Nous avons qu'il y a un dépassement important du budget dû à une mauvaise gestion de la part de J. Cabalé qui est responsable de ce dossier. Il n'est donc pas opportun que nous y participions, on parle d'un dépassement de 10000 €.

## **7-6) école numérique**

M le maire : l'état a lancé un plan " école numérique rurale" dont le contenu est dans un cahier des charges : une classe mobile, un tableau blanc interactif, un accès internet haut débit, mise en réseau des équipements,, sécurisation des accès internet, et des ressources numériques reconnues de qualité pédagogiques.

La mise en place de plan passe par une convention signée entre l'inspecteur de l'académie, la directrice de l'école et la mairie.

5000 écoles rurales pour des communes de moins de 2000 habitants pourront se partager une enveloppe de 50M€. L'état prend en charge 80% de l'investissement plafonné à 9000 €. La commune récupère l'année suivante la TVA soit 2157 €; Il y a donc un autofinancement de 2778 €.

## **7-7) village fleuris**

Le jury passera le 16 juillet 2009 à 10h15.

Clôture de la séance